

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-37

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE AMENAGEMENT DE CAMPINGS CLASSES

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du 18 juin 1991, l'Assemblée Départementale a fixé les nouvelles modalités d'intervention du Département en matière de tourisme et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Les modalités d'octroi des aides relatives aux équipements de loisirs liés à l'eau et de haltes nautiques définies selon les articles 34 à 36 de l'arrêté précité sont les suivantes :

- le taux maximum de subvention est fixé à 25 % du montant HT des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable de 91 500 €

Conformément à l'arrêté susvisé, section III, articles 11, 12, 13 et 14, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique s'est réuni le 29 mars 2007 en vue d'examiner le dossier suivant.

Commune de MOISSAC

Année 3 du Contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne

Restructuration de la structure d'accueil du "Camping du Bidounet"

Le camping du Bidounet situé dans un site privilégié, à 2 kilomètres du centre ville de Moissac, est classé 3 étoiles. Il comprend 100 emplacements paysagés, un village de bungalows en toile, des équipements ludiques tels que piscine et boulodrome.

Le cheminement d'accès à la zone camping se déroule en trois étapes.

La première zone d'accueil présente un accès pour les camping-cars avec une aire de service, un parking, un bâtiment utilisé pour le stockage de matériel et une vaste aire de détente.

La deuxième zone de réception comprend le moulin par-dessus le canal de fuite avec un bureau de réception, un petit parking. L'accès des véhicules au camping se faisant par un tunnel aménagé dans le bâtiment du moulin.

La troisième zone de distribution concerne la partie du camping où sont situés les emplacements, le village de bungalows en toile et les équipements ludiques.

Le projet de requalification porte sur des aménagements d'amélioration des différents espaces présentant des dysfonctionnements.

Le coût

Le coût de cette opération s'élève à **326 000 €HT**.

Le plan de financement

- Autofinancement	206 000 €
- Subvention de la Région	60 000 €
- Subvention sollicitée	60 000 €

Total	326 000 €

Le camping du Bidounet est actuellement classé 3 étoiles pour 100 emplacements. Géré par l'Office de Tourisme, il est labellisé "Qualité Tourisme", adhérent "Camping Qualité" et membre de l'Association des Hôteliers de Plein Air du Tarn-et-Garonne.

La restructuration de l'accueil permettra de proposer de nouveaux services aux vacanciers (réception, alimentation, salle polyvalente pour les animations, et salle réservée aux enfants avec une ludothèque-bibliothèque).

La réhabilitation de l'ancien gîte d'étape et la redistribution des différents espaces extérieurs faciliteront le stationnement et l'accès au camping, à l'aire de camping-cars et à l'Ile de Beaucaire.

C'est donc une aide départementale d'un montant de **60 000 €** à parité avec la Région, qui est sollicitée pour cette opération inscrite en année 3 du contrat de pays Garonne-Quercy-Gascogne.

Après examen du dossier, le Comité Technique du F.D.I.T. :

- propose d'accorder à la Commune de MOISSAC une subvention forfaitaire de **60 000 €** pour la restructuration de la structure d'accueil au camping du Bidounet.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi de la subvention départementale suivante d'un montant de :

- **60 000 €** à la commune de MOISSAC au titre de la restructuration de la structure d'accueil du camping de Bidounet (Contrat de Garonne Quercy Gascogne – Année 3).

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **2041421** – sous-fonction **94** du Budget Départemental.

- Autorisation de programme 2007.....	60 000 €
- Engagement à ce jour	0 €
- Engagement à la présente Commission.....	60 000 €
- Disponible sur l'exercice 2007.....	0 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-37

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE
AMENAGEMENT DE CAMPINGS CLASSES**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du Comité technique du Fonds départemental d'intervention touristique réuni le 29 mars 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la Commune de Moissac une subvention forfaitaire de 60 000 € pour la restructuration de la structure d'accueil au camping du Bidounet (contrat de pays Garonne-Quercy-Gascogne – année 3) ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2041421, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,